

**Délibération N°15****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-trois**Le **Dix-Neuf Janvier à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes est adhérente de la Mission Locale Espace Jeunes depuis sa création, conformément à son pacte statutaire.

La Mission Locale a pour vocation de proposer aux jeunes du « Pays de Lapalisse » en difficulté d'insertion des services d'accompagnement moyennant le règlement par la collectivité d'une participation financière.

Le montant de la participation pour 2023 s'élèvera à 8 640,42 €, soit une augmentation par rapport à 2022 (8 287,22 €).

Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le renouvellement de la participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale pour l'année 2023.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : **25**PRESENTS : **21**VOTANTS : **24****OBJET :****MISSION LOCALE ESPACE  
JEUNES – PARTICIPATION  
2023.**

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy,

- de délivrer pouvoir à Monsieur le Président pour acquitter la participation 2023 s'élevant à 8 640,42 €

- de retenir le montant de cette dépense pour les inscriptions budgétaires 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 24 JAN, 2023  
Publié ou Notifié  
le : 20 JAN, 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

